



LA DIRECTION SNCF ATTAQUE LE REGIME SPECIAL DE RETRAITE DANS LE DOS DES CHEMINOTS !

La Fédération CGT des cheminots vient d'apprendre officiellement que la Direction SNCF, avec l'aval du Gouvernement antérieur a pris une décision en catimini en octobre 2011 concernant le fait que les périodes de grèves ne feront plus l'objet d'une cotisation retraite de la part de l'entreprise et des salariés.

Cette décision, du point de vue de la forme comme du fond, est profondément scandaleuse.

En effet, aucune information officielle n'a été adressée aux organisations syndicales représentatives ainsi qu'aux administrateurs représentants les bénéficiaires au Conseil d'Administration de la CPRP SNCF quant à la mise en œuvre d'une telle décision.

Il aura fallu ainsi attendre une note d'information émanant des services de la CPRP SNCF le 07 juin dernier concernant le calcul des cotisations retraite du régime, et ce dans le cadre d'une commission des finances de la caisse qui se réunira le 20 juin prochain, pour en être officiellement informé.

C'est inadmissible et contraire aux principes élémentaires du dialogue social.

De plus, ce sujet avait fait l'objet lors de la réforme du régime spécial de 2007/2008 d'un engagement de non remise en cause par la Direction SNCF et le Gouvernement de l'époque.

→ *Sur le fond, cette décision aura un impact sensible sur les ressources du Régime spécial de retraite en accentuant la contribution d'équilibre de l'Etat et pourrait, à terme, remettre en cause les droits des cheminots.*

Par exemple, un cheminot ayant fait sur sa carrière 4 mois de grève en cumulé devrait prolonger son activité d'autant ou accepter une baisse de sa pension !!!!

De plus, cette décision constitue implicitement une nouvelle remise en cause du droit de grève.

La Fédération CGT des cheminots exige la suppression de cette disposition prise à la hussarde avec le retour du paiement des cotisations retraites lors des journées de cessation concertées du travail.

La Fédération CGT des cheminots adresse dès à présent un courrier en ce sens à la Direction SNCF.

Montreuil, le 14 juin 2012.